



ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois de mars 2020 :

Vente à Santina Tutino, d'un terrain constitué des lots 6 179 413 et 6 179 414 du cadastre du Québec, situé entre le boulevard Louis-H.-La Fontaine (Autoroute 25) et la 4^e Avenue, au sud de la 3^e Rue, d'une superficie de 873,2 m², dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour 186 000 \$ (CM20 0283)

Vente à Luciana Perciballi, d'une partie d'une ancienne ruelle constituée des lots 3 015 328 et 6 306 305 du cadastre du Québec, située sur la rue Saint-Jacques, à l'ouest de l'avenue Old Orchard, d'une superficie de 229,2 m², dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour 23 000 \$ (DA194396005)

Fait à Montréal, le 5 mai 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat